



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : Mercredi 09 octobre 2024

Délibération N°2024-41

Adoption du nouveau plan de financement du projet FEDER MadiBiosource

Président de séance : Monsieur Félix ISMAIN
Secrétaire de séance : Madame Karine SALIBER

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 09 octobre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 26 juin 2024
- Finances**
2. Décision Modificative n°1 du Budget Annexe CFME 2024
 3. Actualisation des plans de financement
- Administration**
4. Désignation d'un Représentant du Président en Commission d'Appel d'Offres - CAO
 5. Attribution du marché des tickets restaurant
- Directions**
6. Développement local : Convention de partenariat avec l'exploitation agricole du Galion
 7. Animation : Subvention à l'Association des Amis du PNRM
- Questions diverses**

Membres	
en exercice	53
Présents	24
Procurations	04
Vote	
Pour : 28	
Contre : 0	
Abstention : 0	
Date de la convocation :	
30 septembre 2024	

Membres présents

Pour la CTM → Madame N. ACCUS-ADAINÉ – Monsieur F. ISMAIN.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr H. GROS DESORMEAUX (Anses d'Arlet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) - Mr J. DOMERGUE(François) – MR J.-L. GUIZONNE (Grand Rivière) - Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) - Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) - Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée)– Mr R. DULYMOIS (Robert) - Mme M-J. LAMIN (Saint-Joseph) –Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) – Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois Ilets).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→**Communes** : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr E. JULIAT(Schoelcher) à Mr F. ISMAIN(CTM) - Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) à Mr J. MONFORT (Diamant) –
→**Communautés d'agglomération** : Mr B. BIROTA (CAP NORD) à Mr R. DULYMOIS(Robert).

Membres titulaires absents

→**CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL – N. LIMIER - F. CARIUS – M-A. RAVIN – Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – O. MARIE REINE – E. DUFEAL.
→**Communes** : Mr B. BABIN(Bellefontaine)- Mr A. BIRON (Case Pilote) – Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN(Lamentin) –Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) -. Mr L. OCCOLIER (Vauclin).
→**Communautés d'agglomération** : - Mr L. CLEMENTE (CACEM) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM).

Membres titulaires absents excusés : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) – Mr G. MONSTIN(Carbet) - Mr. GOBALSAMY (Saint Pierre).

Invitée : Mme A. AGUILERA représentant le Trésor Public - PGFIP – CDL.

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.



- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,
- Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu la délibération n°2023-14 du Comité Syndical en date du 03 mars 2023 adoptant le plan de financement modifié du projet mise en place du laboratoire et son plan de financement
- Vu la délibération n°2024-16 en date du 05 avril 2024 relative au vote du Budget Primitif 2024 – Budget Principal,

Considérant que dans l'héritage des projets structurants OSAIN et MYCONOVA, le projet MADIBIOSOURCE vise à étudier, valoriser et préserver les ressources naturelles de la Martinique, en mettant l'accent sur les plantes et champignons locaux.

S'appuyant sur l'exploitation de notre unité de recherche de Champflore, le projet Madibiosource cherche à révéler leur potentiel économique, culturel et écologique, tout en répondant aux enjeux de transition écologique.

Par ailleurs, des actions de promotion de pratiques agricoles durables et de sensibilisation du public sont prévues, afin d'encourager une économie plus résiliente et durable, tout en réduisant la dépendance aux importations.

Considérant que pour ce dossier, une pré-demande de financement avait été déposée avant la disponibilité du Document de Mise en Œuvre (DOMO) du FEDER 2021-2027, avec le plan de financement suivant :

DEPENSES (€)	
Fonctionnement	327 950,00
Investissement	312 500,00
TOTAL 2023	640 450,00
RECETTES de FONCTIONNEMENT	
FEDER	262 360,00
CTM	65 590,00
RECETTES d'INVESTISSEMENT	
FEDER	250 000,00
CTM	62 500,00

Considérant que les mesures du DOMO 2021-2027 étant désormais disponibles, ce projet sera déposé en projet pluriannuel de 3 ans, du 01/07/2023 au 30/06/2026 sur la mesure : **1.1.2. "Soutenir la recherche et l'innovation dans les centres de recherche publics"**, avec un plan de financement révisé.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

le Comité syndical,

Article 1

Adopte le nouveau plan de financement proposé sur 3 ans allant du 1 juillet 2023 au 30 juin 2026, pour le projet FEDER MADIBIOSOURCE portant sur la mesure : 1.1.2 « **Soutenir la recherche et l'innovation dans les centres de recherche publics** » et figurant dans le tableau ci-après :

Plan de financement :					
Projet FEDER MADIBIOSOURCE - du 1/07/2023 au 30/06/2026					
Financier	Montant	Taux	2023	2024	2025
FEDER / CTM	964 577 €	100%	183 233 €	434 972 €	346 372 €
TOTAL	964 577 €	100%	183 233 €	434 972 €	346 372 €

Article 2

Donne mandat au Président du Syndicat Mixte du PNRM pour signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Article 3

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget en cours et les suivants.

Article 4

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2023-14 du comité en date du 03 mars 2023 portant sur le même objet.

Article 5

la présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mercredi 09 octobre 2024

Le Président,

Félix ISMAÏN

